



Politique anti-famille : le gouvernement persiste

L'engouement des Français pour l'institution familiale traditionnelle ne se dément pas et les causes d'exaspération provoquées par le gouvernement ne manquent pas :

- Dénaturation du mariage en l'ouvrant aux couples de même sexe.
- Désintégration de la filiation naturelle en légitimant sans le dire la PMA et la GPA¹.
- Restriction budgétaire sur le dos des familles (réduction du congé parental et prestations sociales rabotées).
- Introduction pernicieuse de l'idéologie du genre à l'école dans le dos des parents.

Le gouvernement socialiste dément catégoriquement les trois derniers points, refuse d'admettre toute arrière-pensée idéologique visant à désintégrer la famille traditionnelle et ment systématiquement à propos du genre à l'école malgré les preuves flagrantes de plus en plus nombreuses.

Ces mensonges répétés sapent la confiance des Français qu'ils ont pu mettre dans leur représentants politiques, entretient la fracture de la société sur ces questions dites « sociétales », et alimente l'exaspération de toute une catégorie de la population à qui on dénigre tout droit de s'exprimer en dehors de la rue.

Une filiation naturelle en danger

Tout comme avec le PACS qui était censé d'après le ministre de la Justice de l'époque Elizabeth Guigou être la dernière étape en matière de « droits des homosexuels », le mariage dit « pour tous » était censé lui aussi ne pas mener à d'autres évolutions. Le président François Hollande lui-même avait assuré que jamais la GPA ne serait admise pendant son mandat. Force est de constater que les paroles ne correspondent pas à la réalité.

Un avis de la Cour de Cassation a de fait légitimé la pratique de la PMA réalisée à l'étranger en estimant qu'elle ne faisait pas obstacle à une adoption à l'adoption par l'épouse de la mère, dans le cas d'un couple de femmes. La notion de fraude à la loi a même été écartée par la haute juridiction, la PMA n'étant autorisée en France uniquement que pour les couples hétérosexuels infertiles.

Le gouvernement a également réalisé un premier pas vers la reconnaissance de la GPA, formellement interdite, en refusant de faire appel de la décision de la Cour européenne

¹ PMA : Procréation Médicalement Assisté ; GPA : Gestation Pour Autrui

des droits de l'homme obligeant la France à reconnaître les enfants nés par GPA à l'étranger.

La décision du Conseil Constitutionnel du 17 mai 2013 est donc battue en brèche dans les faits. Elle affirmait pourtant que le fait de se rendre à l'étranger pour recourir à la PMA ou à la GPA en fraude à la loi française pour demander ensuite l'adoption en France, constituait un détournement de la loi et « *qu'il appartient aux juridictions compétentes d'empêcher, de priver d'effet et, le cas échéant, de réprimer de telles pratiques* ».

Budget : la politique nataliste en danger

Marisol Touraine, Ministre de la Santé a déclaré, en présentant le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015 : « *J'aime les familles. Notre politique aime les familles* ». Pourtant, la réalité est tout autre :

- la prime à la naissance serait divisée par trois dès le deuxième enfant
- les allocations familiales seraient diminuées pour les enfants ayant entre 14 et 16 ans
- la prestation d'accueil du jeune enfant serait versée non plus à la naissance mais à la fin du mois suivant la naissance
- le complément de libre choix de garde, qui aide à employer des employés à domicile, serait désormais soumis à condition de ressources.

La famille va encore faire les frais de la mauvaise gestion budgétaire du gouvernement. Cette décision est dangereuse et irresponsable, car elle risque d'influer grandement sur le taux de natalité de la France, gage de pérennisation de notre pays.

Le genre à l'école : une réalité tangible

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education Nationale, ne cesse de répéter que la « théorie du genre » n'existe pas. Pourtant, dans un rapport publié le 24 septembre, le rapporteur public du Conseil d'Etat a rendu un avis très négatif sur le soutien apporté par le ministère de l'Education nationale à La Ligne Azur. Cette association revendique la lutte contre l'homophobie et promeut la diversité existant dans la sexualité.

Même si plusieurs passages du site ont été retirés ou complétés depuis, ils étaient à l'époque en contradiction avec « les principes de neutralité de l'école et de liberté de conscience ». Le rapporteur a évoqué le fait que certaines pratiques illégales (usage de drogues, pédophilie...) étaient mentionnées sans que l'interdit ne soit souligné.

Le rapport critique également une brochure intitulée "Tomber la culotte", qui était téléchargeable sur le site. Pour le rapporteur, cette brochure « *fait l'éloge du sado-masochisme, du libertinage (...) dans des termes que nous ne saurions reprendre dans cette enceinte* » (sic). « *Comment ne pas comprendre que des parents ou des enfants puissent être choqués ?* » commente le rapporteur, qui ajoute que « *le site internet critiqué prend position sur des sujets de société* » comme l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) aux lesbiennes.

Pour toutes ces raisons, la mobilisation pour la défense de la famille, de la filiation naturelle, et de la protection des enfants contre l'idéologie déstructurante du genre se fait plus que jamais nécessaire. Bien que certains responsables politiques au sein même de la famille de droite minimisent ces enjeux, la loi Taubira et ses conséquences risquent au contraire d'être au cœur du débat politique jusqu'aux prochaines présidentielles de 2017, et les familles continueront de se mobiliser afin de préserver leur conception de la société, comme elles comptent le faire dès ce dimanche 5 octobre.